

## PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 10 septembre 2024

Date de convocation du conseil municipal : le 4 septembre 2024

Lieu du conseil municipal : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 21h15

Listes des présents, absents et pouvoirs :

**PRESENTS** : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Martine GIULIANI, Jean-Pierre PAVAN, Marina LASSERRADE, Annie SUD, Jacques RIZZO, Virginie CAZAUX, Loïc MAHE, Jocelyn CIMBER.

**ABSENTS** : Romain ROUQUETTE, Yannick PUERTOLAS, Jérôme PACHECO, Marie-Françoise DAL GRANDE, Rémy LANSAC.

*Secrétaire de séance* : Annie SUD

---

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour en ouverture de séance et en enlève un car il avait déjà été voté.

L'ensemble du conseil valide le CR du conseil du 5 juillet 2024.

### **I. Révision du loyer du local de SUNPOOL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial situé 1 rue Jean Jaurès prévoit la révision du loyer au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 qui s'élève à 134,58.

De 356,38 € par mois, le loyer du local commercial situé 1 rue Jean Jaurès est passé à 372,72 € pour la période du 01 octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

**Noms des votants** :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULIANI
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Virginie	CAZAUX
Marie Françoise	DAL GRANDE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER

## **II. Frais de scolarité Mairie de FONTENILLES**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal un courrier émanant de la mairie de FONTENILLES pour le paiement des charges scolaires 2023/2024 d'un enfant domicilié sur la commune de Saint Clar de Rivière et fréquentant une classe ULIS de l'école élémentaire de FONTENILLES.

La somme due est de **1 404,99 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour le mandatement de cette somme.

### **Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Virginie	CAZAUX
Marie Françoise	DAL GRANDE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER

## **III. Accroissement temporaire d'activité Agent technique**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent d'agent technique au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 2 janvier 2025 au 30 juin 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal entérine la proposition à l'unanimité.

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Virginie	CAZAUX
Marie Françoise	DAL GRANDE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER

**IV. Intégration de l'éclairage du Lotissement Le Clos des Genêts dans le domaine public**

Monsieur le maire suggère d'intégrer au domaine public communal l'éclairage du Lotissement « Le clos des Genêts » sis chemin de Bartichoun afin de pouvoir gérer le fonctionnement des candélabres de ces rues via le S.D.E.H.G.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide l'intégration au domaine public de l'éclairage du lotissement « Le Clos des Genêts » sis chemin de Bartichoun à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

**Un relevé des compteurs sera fait avec l'ASL avant la date d'intégration.**

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Virginie	CAZAUX
Marie Françoise	DAL GRANDE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER

**V. Mise à disposition gracieuse « Comodat » de parcelles communales agricoles**

Monsieur le maire suggère de mettre en place un Comodat avec M. LAFFAGE David pour les parcelles : A522 / A317 / A326 / A433 / C71 / C73 / C17 sur une durée d'un an soit du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 octobre 2025 pour un total de 5 hectares et 736 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire explique que ces parcelles ne peuvent être entretenues par la commune et vont être en friches sous peu si rien n'est fait.

M. MAHE demande quel produit on va le laisser utiliser pour l'usage agricole. M. le Maire précise que les parcelles seront laissées en jachères car c'est le souhait de M. LAFFAGE.

Les élus échangent sur le dispositif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de faire un commodat avec M. LAFFAGE David pour une durée d'un an ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents concernant ce commodat.

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Virginie	CAZAUX
Marie Françoise	DAL GRANDE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER

**VI. SIVOM SAGe groupement de commandes fournitures d'électricité**

Monsieur le Maire présente le dossier et rappelle que :

- le coordonnateur du groupement est la « SPL « Les Eaux du SAG<sup>e</sup> »
- la Commission d'appels d'offres du groupement sera celle de la « SPL « Les Eaux du SAG<sup>e</sup> », coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter que la « SPL « Les Eaux du SAG<sup>e</sup> » soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet la FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'ensemble des demandes et d'adhérer au groupement de commandes.

### Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Marina	LASSERRADE
Virginie	CAZAUX
Marie Françoise	DAL GRANDE
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER

### VII. Questions diverses

M. le Maire évoque l'organisation de la Fête Locale qui est ce weekend. Il évoque l'organisation du dépôt de gerbe.

M. le Maire explique que la cuisine de l'école commence à être trop petite. Maintenant qu'il y a 200 repas le midi, elles manquent de places pour la plonge et les frigos. M. MAHE propose de se servir de l'infirmerie qui est derrière. M. le Maire évoque le fait de recontacter l'ancien architecte qui avait travaillé sur le dossier. M. MAHE propose de faire une réunion sur site, à l'école pour se rendre compte. Mme CARDONNA propose aussi de consulter les personnes qui travaillent en cuisine.

M. le Maire souhaite installer des toilettes publiques à l'extérieur de l'école. Les toilettes seraient fermées à l'année et ouvertes lors des manifestations. Suite aux échanges, les toilettes seraient installées près du local associatif.

M. le Maire souhaite aussi évoquer les soucis que l'on rencontrera à l'école avec les 2 dortoirs dans le futur. Cette année tout est ok mais il faut avoir en tête qu'il va falloir agrandir pour avoir un dortoir et pouvoir garder une classe de libre.

Mme LASSERRADE demande s'il y a des nouvelles par rapport aux différents locaux vides. M. le Maire indique que le local « du tatoueur » est reloué. Cela sera un bar à vins et cela devrait ouvrir fin septembre. Le local en face a été reloué aussi et cela sera une épicerie fine.

Mme LASSERRADE évoque l'aménagement du chemin de la Gare. M. le Maire précise qu'une réunion se tiendra en Mairie le 18 septembre. Après le 18, M. MAHE propose de faire une réunion d'information avec les habitants.

**La séance est clôturée à 22h26.**

**Tableau des signataires :**

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
SUD	Annie	

